

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni au gymnase de Cercy-la-Tour.

Date de la convocation : 8 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 22 avril 2021

Etaient présents :

- Achun : Denis LARUE
- Alluy : Patrice BONNET
- Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT
- Avrée : Georges CHATEAU
- Biches : Denise PERRET
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT
- Cercy-la-Tour : Sébastien DESCREAUX, Alain REININGER, Caroline MARCEAU, Jean-Michel AGEZ, Monique BERNARD, Marie-Laure PARMENTIER, Michel MULOT,
- Charrin : Serge CAILLOT
Hervé GARÇON
- Chatillon-en-Bazois : Michel MARIE
Christine MASCARELLO
Jean-Christophe SAVE
- Chiddes : Bernadette VOILLIOT
- Chouigny : Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : /
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN
- Lanty : Annick BERTRAND
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Marie-Agnès MICHOT
- Luzy : Jocelyne GUERIN,
Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT,
Jean-François THEVENIAUD,
Claire DIESNY, Thierry DESCOURS
Floor NUSINK
- Maux : Christian RIBEAU
- Millay : Christian POUCHELET
- Montambert : Marie-Christine ROY
- Montapas: Jean-Pierre FREGUIN
- Montaron : /
- Mont et Marré : Sylvain BONNODOT
- Montigny sur Canne :
Antoine-Audoin MAGGIAR
- Moulins-Engilbert : Marie-Claire RANVIER,
Jean-Paul LAMBOURG
Elisabeth JOSSE
- Ougny : Michel DURAND
- Poil : Christian COURAULT
- Préporché : René DUVERNOY
- Rémilly : Jean-Paul MARGERIN
- Saint Gratien Savigny :
Jean-Paul REVERDIAU
- Saint Hilaire Fontaine : /
- Saint-Honoré-les-Bains :
Didier BOURLON
Jean-Jacques LAMALLE
- Saint-Seine : Serge SAUVAGET
- Savigny Poil Fol : /
- Semelay : Guy LAFFAYE
- Sermages : Dominique STRIESKA
- Tamnay en Bazois : /
- Tazilly : Pascal GUERIN
- Ternant : /
- Thaix : David JOYEUX
- Tintury : Pascale CHAMARD
- Vandenesse : Yves PERRAUDIN
- Villapourçon : Jean CHINCHOLE

Conseillers communautaires suppléants présents :
Pierre VACHER

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 58
- Procurations : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 63

Procurations de :

- 1 – Mme Christiane MAURY-JOSSERAND à M. Thierry LAPORTE
- 2 – M. Bernard LEBLANC à M. Georges CHATEAU
- 3 – M. Serge DUCREUZOT à M. Jean-Paul LAMBOURG
- 4 – M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 5 – M. Alban BEAUZON à M. Jean-Paul LAMBOURG

Secrétaire de séance : Sébastien DESCREUX

Assistaient également à la réunion : Anne FALANTIN, Responsable du pôle finances de la CCBLM,
Baptiste PERRIER, Responsable du pôle développement de la CCBLM,
Marie CAZAU, Responsable du pôle technique de la CCBLM,
Aranud BREGNON, comptable à la CCBLM
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de CCBLM
Didier BROUSSE, conseiller aux décideurs locaux, DGFIP

LISTE DES DELIBERATIONS DU 15 AVRIL 2021

- N° 2021-032 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 11 Mars 2021.
- N° 2021-033 : Finances : Compte administratif 2020 Budget Voirie
- N° 2021-034 : Finances : Compte administratif 2020 Budget Office de Tourisme
- N° 2021-035 : Finances : Compte administratif 2020 Budget Déchets Ménagers
- N° 2021-036 : Finances : Compte administratif 2020 Budget Assainissement Collectif
- N° 2021-037 : Finances : Compte administratif 2020 Budget SPANC
- N° 2021-038 : Finances : Compte administratif 2020 Budget MARPA
- N° 2021-039 : Finances : Compte administratif 2020 Budget Général
- N° 2021-040 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget Voirie
- N° 2021-041 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget Office de Tourisme
- N° 2021-042 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget Déchets Ménagers
- N° 2021-043 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget Assainissement Collectif
- N° 2021-044 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget SPANC
- N° 2021-045 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget MARPA
- N° 2021-046 : Finances : Compte de gestion 2020 Budget Général
- N° 2021-047 : Finances : Budget Voirie 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-048 : Finances : Budget Office de Tourisme 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-049 : Finances : Budget Déchets Ménagers 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-050 : Finances : Budget Assainissement Collectif 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-051 : Finances : Budget SPANC 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-052 : Finances : Budget MARPA 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-053 : Finances : Budget Général 2020 Affectation des résultats
- N° 2021-054 : Finances : Budget Voirie 2021
- N° 2021-055 : Finances : Budget Office de Tourisme 2021
- N° 2021-056 : Finances : Budget Déchets Ménagers 2021

- [N° 2021-057](#) : Finances : Budget Assainissement Collectif 2021
- [N° 2021-058](#) : Finances : Budget SPANC 2021
- [N° 2021-059](#) : Finances : Budget MARPA 2021
- [N° 2021-060](#) : Finances : Vote de la fiscalité
- [N° 2021-061](#) : Finances : Budget Primitif Général 2021
- [N° 2021-062](#) : Finances : Ligne de Trésorerie – Budget Déchets Ménagers
- [N° 2021-063](#) : Finances : Remboursement Village du Futur
- [N° 2021-064](#) : Finances : **Effacement de la dette suite à ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**
- [N° 2021-065](#) : Culture : Attribution des subventions aux associations
- [N° 2021-066](#) : Voirie : Attribution du marché de voirie : marché de « Gros travaux » et marché de « Point à temps manuel et automatique »
- [N° 2021-067](#) : Voirie : Attribution du Fonds Collectif et Solidaire à la commune de Tamnay en Bazois
- [N° 2021-068](#) : Voirie : **Attribution du Fonds Collectif et Solidaire à la commune d'Ougny**
- [N° 2021-069](#) : Voirie : Souscription à un emprunt pour la commune de Maux
- [N° 2021-070](#) : **Chantier d'Insertion** : Résultats 2020, Objectifs 2021 et augmentation du taux horaire
- [N° 2021-071](#) : Economie : **Entrée dans la SPL de l'agence économique régionale Bourgogne Franche-Comté**
- [N° 2021-072](#) : Tourisme : **Nom et signature de l'Office de Tourisme**
- [N° 2021-073](#) : Assainissement : **Demande de subvention pour l'évacuation des boues de la STEP de Châtillon en Bazois et Moulins-Engilbert**
- [N° 2021-074](#) : Assainissement : Demande de subvention travaux de réhabilitation réseau **d'assainissement de St Honoré les Bains**
- [N° 2021-075](#) : Assainissement : Demande de subvention travaux de réhabilitation réseau **d'assainissement de Luzy – Champs Baron**
- [N° 2021-076](#) : Assainissement : Demande de subvention travaux de réhabilitation STEP Alluy
- [N° 2021-077](#) : Assainissement : Demande de subvention travaux de réhabilitation réseau **d'assainissement du bourg d'Alluy**
- [N° 2021-078](#) : Appel à projet ADEME : accompagnement à la transition écologique
- [N° 2021-079](#) : Désignation des membres de la commission consultative paritaire énergie du SIEEEN

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'une liste des entreprises (sur la base des données CCI et CMA) a été distribuée à chaque commune pour vérification. Elle remercie les maires de renvoyer les modifications à la Communauté de communes.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire N°2021-032

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 11 mars 2021.

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

- HYDR'EAU PRO : Réhabilitation Poste de relevage STEP Panneçot: Devis N° 2020-361 de 1 747,80 € H.T
- ETS GALLOIS : Mise aux normes accès STEP Vandenesse : Devis N° 03 de 1 590,00 € H.T
- ASSAINISSEMENT MILLOT : Mise à dispo Hydrocureur Montigny : Devis N° DE2763 de 306,36 € H.T

Travaux :

- SARL EVRARD : Réparation fuite maison médicale : Devis N° DE06572 de 3 936,00 € H.T
- MOULINS MOTOCULTURE : Achats matériel CI : Devis de 370,08 € H.T
- EURL MIELLE : Abattage Arbres Maison des Métiers : Devis N° DE211 de 1 661,00€ H.T
- MASSEY : Réparation chaudière Moulins : Devis N° 00001748 de 1 526,72 € H.T

Culture :

- Compagnie SUR MESURE : Contrat de cession spectacle : N° C.DI.5857 de 1 094,56 € T.T.C
- Compagnie BIG BRAVO : Contrat de cession spectacle : de 1672,95 € T.T.C

Divers :

- SENET : Entretien Locaux Moulins : Devis N° 0220218 de 125,18 € H.T
- CASSIER combustibles : Achat Granulés Maison Médicale Châtillon :
Devis N°00102650 de 1478,18 € H.T
- ITI CONSEIL : Mise à jour Plateforme Logement: Devis N° DI-7079 de 3950,00 € H.T
- UNFINITY : Système de Visio-conférence : Devis de 2498,38 € H.T
- UNFINITY : Renouvellement Antivirus : Devis de 259,00 € H.T
- SENET : Entretien Locaux Moulins : Devis N° 0220211 de 432,44 € H.T
- BOUYGUES : Achats Téléphone : Bon de commande N° DEV00802018 de 179,00 € H.T
- BOUYGUES : Achats Téléphone : Bon de commande N° DEV00802018 de 537,00 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Finances

- Remboursement mensuel des salaires par les budgets annexes

Tourisme :

- Convention de mise à disposition des biens du port de Cercy La Tour à la commune de Cercy-laTour
- Mise en place d'un tarif pour les visites du stagiaire guide conférencier
- Validation des horaires d'ouverture des BIT
- Validation de l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de moyens
- Validation des tarifs pour les fiches topoguide cyclotourisme du PNR du Morvan « Les routes du Morvan à vélo »
- Validation de la réalisation d'un reportage photo

Economie :

- Mise à disposition de la licence IV à Mme Roy, acquéreuse du restaurant de Saint-Hilaire-Fontaine
- Validation de la convention avec la BGE et mise à disposition de bureau

Accueil de nouvelles populations

- Validation de la réalisation d'un reportage photo
- Validation du devis d'Iti conseil pour améliorer le site internet de la plateforme logement

Santé

- Exonération de loyer et charges de Mme Paquet du 01/09/2020 au 31/03/2021 pour raison de santé l'ayant empêché d'exercer

Culture

- Validation des devis des compagnies : Compagnie Manie (5 498,80 € HT), Compagnie de l'Eclaircie (6 532,80€ TTC), Compagnie En Attendant (8 335,20 € TTC), Compagnie L'atelier du Vent, (8 553,94 € TTC), Compagnie Tyrnanog (4 599,56 € TTC)

Personnel

- Accueil d'un stagiaire guide-conférencier pour 12 semaines à 30h/semaine par l'Office de tourisme
- Accueil d'un stagiaire pour le projet de territoire pour une durée de 6 mois
- Recrutement d'un saisonnier à 24h/semaine pour le bureau d'information touristique de Cercy-la-Tour
- Prolongation de la date butoir pour solder les congés 2020 au 30 juin 2021 au lieu du 30 avril 2021

Assainissement

- Validation du devis de SEDE pour la vidange des boues de la station de Chatillon-en-Bazois

Transition énergétique

- Accord pour un partenariat avec le SIEEEN pour la diffusion du film « Douce France »

Finances

Comptes administratifs et comptes de gestion 2020

Budget Voirie

Compte administratif 2020

N°2021-033

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Voirie 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Voirie 2020.

Budget Office de tourisme

Compte administratif 2020

N°2021-034

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Office de Tourisme 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Office de Tourisme 2020.

Budget Déchets Ménagers

Compte administratif 2020

N°2021-035

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Déchets Ménagers 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Déchets Ménagers 2020.

Budget Assainissement Collectif

Compte administratif 2020

N°2021-036

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Assainissement Collectif 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget Assainissement Collectif 2020.

Budget SPANC

Compte administratif 2020

N°2021-037

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget SPANC 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget SPANC 2020.

Budget MARPA

Compte administratif 2020

N°2021-038

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget MARPA 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget MARPA 2020.

Budget Général

Compte administratif 2020

N°2021-039

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du Budget Général 2020 de la Communauté de communes.

M. Serge CAILLOT, Président de la Communauté de communes, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BONGARD est élu Président de séance et fait procéder au vote au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du Budget Général 2020.

Budget Voirie

Compte de gestion 2020

N°2021-040

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Voirie 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Voirie de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget Voirie,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget Voirie 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget Voirie 2020.

Budget Office de Tourisme

Compte de gestion 2020

N°2021-041

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Office de Tourisme 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Office de Tourisme de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget Office de Tourisme,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget Office de Tourisme 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget Office de Tourisme 2020.

Budget Déchets Ménagers

Compte de gestion 2020

N°2021-042

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Déchets Ménagers 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Déchets Ménagers de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget Déchets Ménagers,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget Déchets Ménagers 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget Déchets Ménagers 2020.

Budget Assainissement Collectif

Compte de gestion 2020

N°2021-043

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Assainissement Collectif 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Assainissement Collectif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget Assainissement Collectif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget Assainissement Collectif 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget Assainissement Collectif 2020.

Budget SPANC

Compte de gestion 2020

N°2021-044

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget SPANC 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif SPANC de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget SPANC,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget SPANC 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget SPANC 2020.

Budget MARPA

Compte de gestion 2020

N°2021-045

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget MARPA 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif MARPA de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget MARPA,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du budget MARPA 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du budget MARPA 2020.

Budget Général

Compte de gestion 2020

N°2021-046

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du Budget Général 2020 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Général de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du Budget Général,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du Budget Général 2020 de la Communauté de communes est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du Budget Général 2020.

Affectation de résultats

Budget voirie : Affectation des résultats

N°2021-047

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE VOIRIE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	1 581 722,84
Dépenses	1 318 246,53
Résultat de l'exercice	263 476,31
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	170 439,59
Résultat à affecter	433 915,90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	516 052,15
Dépenses	528 850,80
Résultat de l'exercice	-12 798,65
Résultat antérieur reporté	-253 585,66
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-266 384,31
RAR recettes	66 410,80
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	66 410,80
Besoin de financement	199 973,51
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	199 973,51
Report en fonctionnement 002	233 942,39

INV DEP C/001	266 384,31
INV REC C/1068	199 973,51
FONC REC C/002	233 942,39

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	295 084,32
Dépenses	294 935,99
Résultat de l'exercice	148,33
Résultat antérieur reporté	39 350,95
ligne 002 du compte administratif	
Résultat à affecter	39 499,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	3 449,36
Dépenses	17 505,12
Résultat de l'exercice	-14 055,76
Résultat antérieur reporté	42,87
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-14 012,89
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	5 000,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 000,00
Besoin de financement	19 012,89
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	19 012,89
Report en fonctionnement 002	58 512,17
INV DEP C/001	14 012,89
INV REC C/1068	19 012,89
FONC REC C/002	20 486,39

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	2 171 546,95
Dépenses	2 244 685,92
Résultat de l'exercice	-73 138,97
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	130 654,12
Résultat à affecter	57 515,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	100 000,00
Dépenses	38 660,04
Résultat de l'exercice	61 339,96
Résultat antérieur reporté	549 864,78
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	611 204,74
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	57 515,15

INV REC C/001
FONC REC C/002

611 204,74
57 515,15

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	702 962,21
Dépenses	750 115,49
Résultat de l'exercice	-47 153,28
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	-27 437,51
Résultat à affecter	-74 590,79
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	298 689,40
Dépenses	278 546,00
Résultat de l'exercice	20 143,40
Résultat antérieur reporté	101 404,36
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	121 547,76
RAR recettes	123 407,00
RAR dépenses	51 990,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	71 417,00
Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	-74 590,79

INV REC C/001

121 547,76

FONC DEP C/002

74 590,79

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE SPANC

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	34 282,73
Dépenses	27 843,25
Résultat de l'exercice	6 439,48
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	-36 394,32
Résultat à affecter	-29 954,84
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	16 012,79
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	16 012,79
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
Report en fonctionnement 002	-29 954,84

INV REC C/001

16 012,79

FONC DEP C/002

29 954,84

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE MARPA

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	44 044,80
Dépenses	19 404,40
Résultat de l'exercice	24 640,40
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	0,00
Résultat à affecter	24 640,40
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	23 307,27
Dépenses	24 174,82
Résultat de l'exercice	-867,55
Résultat antérieur reporté	-30 346,87
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-31 214,42
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
Besoin de financement	31 214,42
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	26 640,40
Report en fonctionnement 002	0,00
INV DEP C/001	31 214,45
INV REC C/1068	24 640,40
FONC REC C/002	0,00

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Président dit qu'il convient d'affecter le résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2020.

BUDGET GENERAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	7 427 975,92
Dépenses	7 238 590,39
Résultat de l'exercice	189 385,53
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif	287 690,77
Résultat à affecter	477 076,30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	1 732 562,63
Dépenses	1 710 568,47
Résultat de l'exercice	21 994,16
Résultat antérieur reporté	-648 431,15
Solde d'exécution cumulé d'investissement 001	-626 436,99
RAR recettes	1 333 373,00
RAR dépenses	974 279,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	359 094,00
Besoin de financement	267 342,99
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	267 342,99
Report en fonctionnement 002	209 733,31
INV DEP C/001	626 436,99
INV REC C/1068	267 342,99
FONC REC C/002	209 733,31

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, affecte les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Arrivée de Caroline MARCEAU à 19h

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Voirie pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE VOIRIE

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 780 848,39 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 390 183,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	188 738,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 520,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 741,39 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 000,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42 666,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		1 780 848,39 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	233 942,39 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 542 906,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		313 050,31 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	266 384,31 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 666,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
O20	DEPENSES IMPREVUES (investissement)	0,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		407 050,31 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 666,00 €
O24	PRODUITS DES CESSIONS	56 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	199 973,51 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	66 410,80 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget Voirie, soumis au vote par nature, Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Voirie de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du Budget Voirie.

Budget annexe Office de Tourisme 2021

N°2021-055

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Office de Tourisme pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		440 288,36 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	196 493,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	228 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 300,00 €
O42	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 037,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	1 458,36 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		440 288,36 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 486,39 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	9 700,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	409 747,97 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	354,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		42 970,89 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 012,89 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	354,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 604,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		42 970,89 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 458,36 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	26 858,89 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 616,64 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 037,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget Office de Tourisme, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Office de Tourisme de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du budget Office de Tourisme.

Budget annexe Déchets Ménagers 2021

N°2021-056

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Déchets Ménagers pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 216 134,00 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	822 113,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	455 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	816 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	9 021,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. DEPRECIATIONS	16 000,00 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		2 216 134,00 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	57 515,15 €
70	PRODUITS DES SERVICES	1 870 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	262 169,85 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 800,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	7 149,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		484 800,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 100,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	425 700,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00 €
O20	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		754 499,74 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	611 204,74 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	69 831,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 464,00 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget Déchets Ménagers, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Déchets Ménagers de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du budget Déchets Ménagers.

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget Assainissement Collectif pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		873 865,00 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	74 590,79 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	261 921,21 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	210 500,00 €
O14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	67 600,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	243 253,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	15 000,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		873 865,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	752 400,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	25 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 350,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		772 927,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	103 100,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 517,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 860,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	385 000,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 350,00 €
O20	DEPENSES IMPREVUES (investissement)	11 100,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		772 927,00 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 547,76 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	83 737,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	274 567,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 822,24 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	243 253,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget Assainissement Collectif, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget Assainissement Collectif de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du budget Assainissement Collectif.

Budget annexe SPANC 2021

N°2021-058

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget SPANC pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE SPANC		
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		32 594,84 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	29 954,84 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	150,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 060,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION	1 430,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		32 594,84 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	19 945,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 649,84 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		16 012,79 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 012,79 €
INVESTISSEMENT RECETTES		16 012,79 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 012,79 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget SPANC, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget SPANC de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du budget SPANC.

Budget annexe MARPA 2021

N°2021-059

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du budget MARPA pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET ANNEXE MARPA

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		50 165,68 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 091,63 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 074,05 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		50 165,68 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 165,68 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		56 714,45 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 214,45 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 500,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		56 714,45 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 074,05 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 640,40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du budget MARPA soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget MARPA de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du budget MARPA.

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que la commission finances s'est réunie le 7 avril pour travailler sur le budget général de la Communauté de communes.

Face aux difficultés financières rencontrées, le budget étant équilibré en utilisant l'excédent de fonctionnement, la commission propose l'augmentation des impôts suivant la répartition suivante :

	Bases simulées 2021	Taux 2020	Proposition taux 2021	Produit fiscal 2021
Taxe foncière bâti	16 707 000	3,37%	4,04%	674 963
Taxe foncière non bâti	4 028 000	9,56%	11,46%	461 609
CFE	2 283 000	26,31%	26,84%	612 757
Total				1 749 329

Cette augmentation représente une recette fiscale supplémentaire de 199 820 €.

Après de nombreux échanges, Monsieur le Président propose un vote à bulletins secrets. Une majorité de conseillers est favorable au vote à bulletins secrets.

Monsieur le Président explique que les conseillers communautaires doivent s'exprimer de la manière suivante :

- pour : la proposition d'augmentation des impôts telle que présentée
- contre : maintien des taux 2020

M. Chaussat, Mme Mascarello et M. Fréguin procèdent au dépouillement des bulletins :

Pour : 30 voix

Contre : 32 voix

Blanc : 1 voix

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les taux de fiscalité locale suivants :

- taxe foncière bâti : 3,37 %
- taxe foncière non bâti : 9,56%
- cotisation foncière des entreprises : 26,31%

Monsieur David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif du Budget Primitif Général pour l'exercice 2021 de la Communauté de communes.

BUDGET GENERAL

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2021
FONCTIONNEMENT DEPENSES		7 265 898,31 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 526,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 986 500,00 €
O14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 225 470,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 880 507,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	195 001,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 937,00 €
68		
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	292 287,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	25 670,31 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		7 265 898,31 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	209 733,31 €
O13	ATTENUATIONS DE CHARGES	52 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES du domaine et ventes diverses	968 600,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	4 113 945,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 710 807,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	117 313,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		3 482 060,99 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	626 436,99 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	288 918,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 647,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	231 556,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	174 412,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	504 880,00 €
27	AUTRES IMMOS EN COURS	5 000,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	930 653,00 €
O20	DEPENSES IMPREVUES	5 003,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 000,00 €
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	555 555,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		3 482 060,99 €
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
O24	PRODUITS DES CESSIONS	62 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	330 842,99 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	248 560,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	394 982,00 €
O40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	292 287,00 €
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	555 555,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 597 834,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 11 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du Budget Primitif Général, soumis au vote par nature,

Le budget primitif, pour l'exercice 2021, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président fait procéder au vote du Budget Primitif Général de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2021 du Budget Primitif Général.

Ligne de trésorerie - budget déchets ménagers

N°2021-062

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que le budget déchets ménagers a une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € qui permet de palier les problèmes de trésorerie notamment lié au décalage entre la période de facturation et la perception réelle des recettes.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 9 avril 2021.

La Caisse d'épargne nous a fait une nouvelle proposition.

Proposition de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté :

Montant ligne de trésorerie : 400 000 €

Durée : 1 an

Marge sur € str (Euro Short Term Rate) : 0,80 %

Commission d'engagement : 0,10%

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve **le contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €** tel que présenté,

- autorise Monsieur **le Président à signer le contrat avec la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté** selon les conditions présentées ci-dessus.

Remboursement village du futur

N°2021-063

Monsieur le Président explique qu'un agent « village du futur » travaillait depuis 2017 pour les communes de Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour et Chatillon-en-Bazois. Embauché par la CCBLM, le reste à charge (suite aux demandes de subvention) était financé par les 3 communes.

Le bilan de l'opération correspond au tableau ci-dessous :

Plan de financement définitif village du futur

	Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
2017-2018	Salaire Maxime Becque de Novembre 2017 à avril 2018	18 221,44 €	FNADT 2017 (versé en 2019 - soldé)	12 000,00 €
	Frais de déplacement Maxime Becque	458,50 €	FNADT 2019 (versé en 2020 soit 80% de la subvention)	24 000,00 €
	Salaire Kathleen LEMASSON septembre à décembre 2018	11 673,71 €	CD58 (soldé)	24 750,00 €
	frais de déplacement KL 2018	360,65 €		
2019-2020	Salaire Lemasson Kathleen Janvier à septembre 2019	28 862,67 €	Payé par les communes sur l'exercice 2018 - MOULINS (Frais Nov à decembre 2017)	2029,35
	Frais de déplacement KL 2019	1333,81	Payé par les communes sur l'exercice 2018 - CERCY (Frais Nov à decembre 2017)	2029,35
	Salaire Hugo Crespin Boucaud Octobre 2019 à Octobre 2020	31 296,38 €	Payé par les communes sur l'exercice 2018 - CHATILLON (Frais Nov à decembre 2017)	2029,35
	frais de déplacement HCB	172,90 €		
			Payé par les communes sur l'exercice 2019 - MOULINS Frais janvier à avril 2018 et septembre à decembre 2018	7935,7
			Payé par les communes sur l'exercice 2019 - CERCY Frais janvier à avril 2018 et septembre à decembre 2018	7935,7
			Payé par les communes sur l'exercice 2019 - CHATILLON Frais janvier à avril 2018 et septembre à decembre 2018	7935,7
			Payé par les communes sur l'exercice 2020 - MOULINS Frais 2019	4556,71
			Payé par les communes sur l'exercice 2020 - CERCY Frais 2019	4556,71
			Payé par les communes sur l'exercice 2020 - CHATILLON Frais 2019	4556,71
			TOTAL RECETTES PERCUES	104 315,28 €
			SOLDE MOULINS	- 3 978,41 €
			SOLDE CERCY	- 3 978,41 €
			SOLDE CHATILLON	- 3 978,41 €
	TOTAL	92 380,06 €	TOTAL	92 380,06 €

Le plan de financement réalisé fait apparaître un trop perçu de la part de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement du trop perçu aux communes de Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour et Chatillon-en-Bazois pour un montant de **3 978,41 € chacune.**

Effacement de la dette suite à ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire N°2021-064

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, dans le cadre du traitement du dossier de surendettement, plusieurs titres doivent être annulés suite à ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un montant de 571 € (294 € + 277 €). Cela concerne la REOM.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve l'effacement** de la dette suite à ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour **un montant de 571 €.**

Départ de M. Patrice BONNET à 20h45

Culture

Attribution des subventions aux associations

N°2021-065

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture et à la vie associative, explique que la commission culture propose l'attribution des subventions selon le tableau ci-joint, avec la ligne budgétaire de 40 000 euros, prévues au budget.

Suite à la position du bureau communautaire indiquant que la CCBLM souhaitait concentrer ses subventions uniquement aux soutiens du monde culturel, la commission culture a confirmé qu'elle ne souhaitait attribuer des subventions qu'aux associations culturelles.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions telle que proposé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Voirie

Attribution du marché de voirie : marché de « Gros travaux » et marché de « Point à temps manuel et automatique »

N°2021-066

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que les plis de l'appel d'offre pour les travaux d'entretien de voirie ont été ouverts en CAO le jeudi 25 mars avec de très bonnes surprises quant aux prix pratiqués par les entreprises.

Cependant avec 21 offres à analyser, le Maître d'œuvre, n'a pas pu rendre son analyse pour le 7 avril comme prévu initialement.

Pour rappel, ce marché à bon de commande comporte 3 lots pour un total estimé de 1 130 000€TTC :

- Fonctionnement secteur 1 (Bazois et Loire) estimé à 530 000€ TTC,
- Fonctionnement secteur 2 (Morvan) estimé à 440 000€ TTC
- Investissement (pour les communes de Poil et Maux) estimé à 157 000€ TTC

Le marché concernant les points à temps est également une bonne surprise à l'ouverture, avec le même souci d'analyse.

Une commission d'appel d'offres a lieu demain.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à signer les marchés de voirie après avis de la **Commission d'Appel d'Offres.**

Fonds Collectif et Solidaire – budget voirie

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que le Fonds Collectif et Solidaire est alimenté par le FCTVA et les économies d'échelle. Jusqu'à ce jour, il a été utilisé pour financer la maîtrise d'œuvre réalisée par Nièvre ingénierie (environ 40 000 € par an) et pour les travaux du pont de Fléty (75 000 €).

Son montant actuel est de 101 741 € en fonctionnement et 94 000 € en investissement.

Dans le cadre du règlement de voirie, la redistribution aux communes est prévue lorsque le montant dépasse 250 000 € ce qui n'est pas le cas actuellement.

Attribution du Fonds Collectif et Solidaire à la commune de Tamnay en Bazois N°2021-067

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que, lors de la commission voirie précédente, Jean Pierre Dioux avait fait part des difficultés rencontrées par la commune suite au transfert d'emprunt pour des travaux sur un ouvrage d'art. Ce transfert n'avait pas été effectué par la commune au 1^{er} janvier 2018.

De fait, l'enveloppe voirie 2021 passe de 9 619 € à 3 234 € (annuités de 6 385 € pour les années 2021, 2022 et 2023).

Les travaux prévus pour 2021 sont estimés à 9 357,50 €. La commune serait donc en incapacité de les réaliser or ils s'avèrent nécessaires.

- Proposition de participation du FCS :

Travaux 2021 estimé : 9 367 € TTC : pour la rue du Chêne (VC8) sur 400 ml (reprofilage GE et bicouche)

Enveloppe 2021 : 3 234,00 € TTC

Fonds de Concours communal 2021 : 2 695,00 €

Participation du Fonds Collectif et Solidaire 2021: 1 900,00 € estimé (car le FCTVA en est déduit)

La commission voirie et le bureau communautaire sont favorables à cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition d'attribution du fonds collectif et solidaire à la commune de Tamnay-en-Bazois pour un montant estimé de 1 900 €.

Attribution du Fonds Collectif et Solidaire à la commune d'Ougny N°2021-068

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que l'enveloppe qu'Ougny a économisé depuis plusieurs années a été consommée par le remboursement de plus de 11 000€ de fonds de concours hérités de la CC du Bazois, il ne leur reste que 238 € d'enveloppe pour 2021 (sur une enveloppe annuelle de 3 195€).

Nièvre Ingénierie a réalisé les estimatifs demandés sur Ougny sur plusieurs voies en mauvais état et a également évoqué la nécessité de réaliser des travaux de PATM (1 t~).

Les travaux retenus seront réalisés Route de Spouse pour une purge de chaussée sur 86 m².

Les autres estimatifs portent respectivement sur la route des Chaumes Mathés sur 640 ml pour plus de 21 000€ et la route du Petit Massé sur 715 ml pour plus de 23 000€. Ces voies continueront sans doute à se détériorer et il faudra trouver des solutions pour les années à venir.

- Proposition de participation du FCS :

Travaux retenus 2021 : 5 298,00 € TTC estimé

+ 1T de patm : 2 400,00 € TTC estimé

Enveloppe 2021 : 238 €

Participation du Fonds Collectif et Solidaire 2021: 6 435,00 € estimé (car le FCTVA en est déduit)

La commission voirie et le bureau communautaire sont favorables à cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition d'attribution du fonds collectif et solidaire à la commune d'Ougny pour un montant estimé de 6 435 €.

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que la commune de Maux souhaite réaliser des travaux importants sur une voie très dégradée : la VC3.

L'enveloppe communale 2021 étant insuffisante pour le financement des travaux, il est nécessaire de souscrire un emprunt en plus du fonds de concours apporté par la commune.

Avant ouverture des plis et sur les estimatifs réalisés par Nièvre ingénierie, l'emprunt estimé s'élèverait à environ 17 627,00 €.

- Travaux : 67 412,00 € estimé pour la VC3 du renforcement en GE et bicouche sur 1 675 ml
- Enveloppe Maux 2021 : 21 126 € TTC
- Fonds de concours Maux 2021 : 17 600 €

- Emprunt nécessaire : 17 700 € estimé

Pour information, ces travaux font l'objet d'un lot à part dans le marché avec les travaux de Poil car il s'agit de travaux d'investissement (permettant la réalisation d'un emprunt).

La commission voirie et le bureau communautaire sont favorables à cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, donne un accord de principe sur la **réalisation d'un emprunt d'un montant estimé de 17 700 € pour la commune de Maux.**

Chantier d'insertion – S2I

M. Michel Marie, Vice-Président en charge des travaux, du chantier d'insertion, de l'habitat et de l'urbanisme, explique que le chantier d'insertion est lié par la convention d'insertion par l'activité économique pluriannuel 2019-2021 a des objectifs d'entrée par typologie de publics, des objectifs de résultats en terme de sortie négociés annuellement et directement liés aux versements des subventions.

Pour cela, un dialogue de gestion a lieu tous les ans au 1^{er} trimestre de l'année avec les financeurs, la DIRECCTE et le Conseil Départemental, et les partenaires, Pole-Emploi, pour faire un bilan sur l'année écoulée et en fonction de celui-ci une négociation des objectifs de l'année en cours a lieu.

RESULTATS 2020

Pour 2020, le S2I avait 8 ETP d'allouer et a réalisé 7,21 ETP sur l'année. Cette baisse s'explique par les difficultés de recrutement constaté depuis un ou deux ans : peu de candidatures. Par ailleurs, pour 2020, le premier confinement n'a pas aidé.

En 2020, 15 agents ont travaillé au sein du chantier d'insertion.

1.1) Objectifs d'entrée

Objectifs d'entrée / composition de l'équipe	BRSA SOCLE	FEMME	Plus de 50 ans	DELD (12 à 24 mois) + DETEL (24 mois et +)	Travailleurs Handicapés	Niveau de formation 5 et moins
Objectifs fixés	30%	2	35%	80%	15%	70%
Bénéficiaires en 2020	4 26,66%	2	4 26,66%	12 80%	4 26,66%	12 80%
DELTA	-3,34%	0	-8,34%	0	+11,66%	+10%

1.2) Objectifs de sorties :

7 agents sont sortis

SORTIES	OBJECTIFS 2019	REALISE 2019 (3 agents)	OBJECTIFS 2020	REALISE 2020 (7agents)
Emploi durable (CDI, CDD de + de 6 mois, création ou reprise d'entreprise ou entrée dans la fonction publique)	20 %	25 %	15%	42,85%
Emploi de transition (CDD de - de 6 mois, ou contrat aidé hors IAE)	10 %	12,5 %	20%	0 %
Sortie positive (formation qualifiante, contrat aidé dans une autre structure de l'IAE, retraite)	20 %	0%	15%	14,28%
Taux de sorties globales	50%	37,5%	50%	57,13%

1.3) Accompagnement

Pendant le 1^{er} confinement, les accompagnements n'ont pas eu lieu, ils ont repris en présentiel au déconfinement.

Depuis, le 30 octobre 2020 le 2^{ème} confinement les accompagnements se déroulent par téléphone, sauf pour les premiers entretiens qui ont lieu en présentiel pour faire connaissance et prendre contact.

Le point faible de cette organisation de travail est la difficulté pour faire la mise à jour des CV. L'avantage est le soutien psychologique, le maintien du lien et d'éviter l'isolement des agents.

En raison du COVID-19, les évènements locaux pour favoriser l'emploi ont été annulés tels que la journée de l'emploi à Château-Chinon et les soirées rencontre TAPAS 1 JOB.

1.4) Interventions

Le S2I a facturé pour les budgets annexes, les communes et les associations du territoire pour 19 234,50 €. Par ailleurs, les travaux réalisés pour la CCBLM non facturés s'élèvent à 7 387,50€.

Le ratio d'utilisation des attributions de compensation des communes de l'ex CCB par rapport aux interventions réalisées est de 30%.

OBJECTIFS 2021

Le nombre d'ETP attribué au 01/01/2021 est de 8 avec une aide aux postes à hauteur de 20 642€ pour un ETP, soit une enveloppe prévisionnelle d'aide aux postes de 165 136€.

En terme d'objectifs d'entrée, le Conseil départemental a imposé 30% de BRSA, la DIRECCTE exige un jeune de moins de 30 ans et deux femmes.

Pour les sorties, les objectifs sont de 15 % en emploi durable, 20 % en emploi de transition et 15 % de sorties positives pour un taux global de sorties positives de 50%.

Le S2I recrute actuellement est 5 postes sont à pourvoir au 1^{er} avril 2021 pour atteindre le nombre d'ETP alloué. La commission d'embauche se déroulera le 25 mars 2021.

AUGMENTATION DU TAUX HORAIRES

Depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2019, aucune augmentation du taux horaires n'a eu lieu.

La commission insertion du 08 mars 2021 propose une augmentation du taux horaires de 0,50€ de l'heure, passant ainsi de 3€ à 3,50 € de l'heure par agent.

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, valide la modification du tarif des **prestations du chantier d'insertion de 3 €/heure/agent à 3,5 €/heure/agent à compter du 1^{er} mai 2021**.

Economie

Entrée dans la SPL de l'agence économique régionale Bourgogne-Franche-Comté N°2021-071

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté est une Société Publique Locale (SPL). Elle travaille autour de plusieurs filières d'excellence (filière bois, automobile, alimentation, énergie, ...) et a des antennes sur chaque département de la région BFC. Elle se situe à Nevers avec deux techniciennes sur notre territoire, pour garantir une proximité avec les entreprises et les collectivités : Anne-Lise ROUMIER et Karel PAUTRAT. La commission économie les a reçus le 10 décembre 2020.

Cette société travaille essentiellement autour des entreprises faisant parties des filières d'exceptions, des entreprises qui ont une activité de production, des entreprises de taille moyenne.

Sur notre territoire, elle suit par exemple FAURECIA, CASSIER et sera amené à accompagner Lithopress à Luzy, Chorobat à Luzy, Miniabille à Saint Gratien Savigny, ... Une collaboration étroite permet cependant quelques exceptions, pour des recherches de financement par exemple.

Elle est complémentaire de la BGE qui travaille essentiellement avec les créateurs, les repreneurs (petits commerces, artisans, autoentrepreneurs, ...).

Le service de base proposé par l'AER est :

- Le suivi et l'accompagnement de porteurs de projets,
- Le soutien aux entreprises dans leurs démarches de développement,
- L'appui aux entreprises dans leurs recherches de financements,
- Le référencement des ZAE de la région BFC,

Une entrée à l'actionnariat de l'AER permettrait :

- La production d'études économique sur le territoire,
- Un rôle de veille et de vigie pour des porteurs de projets,
- Diffusion des offres qualifiées des parcelles des ZAE et de l'immobilier vacants,
- Possibilité de formation SIG (notamment en ce qui concerne les ZAE)
- Une collaboration plus étroite dans l'accompagnement des projets et des recherches de financements.

L'entrée à l'actionnariat est de 5 000 €. Cette dépense, prévue au budget, n'est versée qu'une fois.

Enfin, la CCBLM était, depuis la fusion, adhérente au service développement économique de Nièvre Aménagement pour 5 000 € annuel. L'AER prendrait le relais de ce service car ce dernier n'existe plus.

L'ouverture de l'actionnariat est prévue pour le mois de juin.

Après avoir délibéré, **le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'entrée de la Communauté de communes à l'actionnariat de la Société Publique Locale Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté en 2021 et pour siéger à l'assemblée spéciale.**

Tourisme

Nom et signature de l'Office de tourisme

N°2021-072

M. Didier Bourlon, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme s'est engagé dans une démarche de marketing territorial ; c'est la suite de l'étude sur le positionnement marketing de Bazois Loire Morvan, dans le cadre du Chantier 15 du Plan de Croissance. Ce travail stratégique est mené avec l'agence Signe des temps, il doit permettre de promouvoir le territoire avec un nom et message plus évocateur et significatif de ce que l'on souhaite transmettre, en tirant partie de nos éléments de notoriété.

L'élément qui peut lier les différentes facettes de notre territoire est l'eau. Le Nom et la signature doivent former un binôme complémentaire.

L'agence a fourni 2 séries de propositions qui ont été débattues en Conseil d'exploitation. Les membres se reconnaissent davantage dans l'identité Morvan que dans la Bourgogne, associée aux vins. Néanmoins, la Bourgogne représente une locomotive dont il serait dommage de se priver ; c'est pourquoi le mot Bourgogne doit se retrouver dans la signature.

Les propositions de nom fournies par l'agence n'ont pas toujours fait consensus. Inspiré de la proposition de l'agence « Rives de Bourgogne », l'équipe de l'Office de tourisme a proposé le nom « Rives du Morvan », qui a été retenu par le Conseil d'exploitation.

Ce qui a motivé le choix :

Le mot « Morvan » fait consensus dans notre identité et bénéficie d'une notoriété à exploiter

Le mot « rive » évoque l'eau, la notion de bordure et renvoie à ce qui n'est pas nommé. « Rives » est au pluriel pour faire écho à la Loire, au Canal du nivernais et aux eaux de Saint-Honoré-les-Bains.

Les appellations « Loire » et Canal du Nivernais » sont très connus. Cependant « Loire » évoque les châteaux et cela ne correspond pas à ce que nous avons sur le territoire ; le mot « canal » tout seul n'est pas pertinent car il y a plusieurs canaux en Bourgogne, et « Canal du Nivernais » est trop long dans le nom et ne définit pas à lui seul le territoire. Il n'apparaissait pas non plus dans notre nom actuel.

En ce qui concerne la signature, les membres du Conseil d'exploitation ont voté à main levée :

La B³ Thérapie : 0 voix

3 nuances de Bleu en Bourgogne : 2 voix

Bleu comme la Bourgogne : 4 voix

Jetez l'ancre en Bourgogne : 0 voix

La Bourgogne des eaux douces : 13 voix

Ainsi les membres du conseil communautaire sont appelés à se prononcer sur le nom et la signature suivante :

Office de tourisme Rives du Morvan, la Bourgogne des eaux douces

La suite de la mission prévoit la création d'un logo et la création de contenus (articles, top 5 des expériences à vivre, liste de mots clé).

En parallèle, pour Saint-Honoré-les-Bains, la prestation de Signe des Temps porte sur une signature, un logo et la création de contenus. La signature retenue est : Bien-être en Morvan.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, valide le nom et la signature de **l'Office de tourisme** suivants : Office de tourisme Rives du Morvan, la Bourgogne des eaux douces.

Assainissement

Demande de subvention pour l'évacuation des boues de la STEP de Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert N°2021-073

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que le silo de stockage des boues de la station d'épuration de Châtillon-en-Bazois doit être vidé. Pour ce faire, deux devis ont été demandés aux entreprises VALTERRA et SEDE. Le bureau communautaire a décidé de retenir l'entreprise SEDE pour un montant de 3 585,60 € HT.

Une subvention exceptionnelle peut être demandée à l'Agence de l'Eau, à hauteur de 40 % du prix de l'opération HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- autorise le Président à **demander une subvention exceptionnelle à l'Agence de l'eau Loire Bretagne** pour cette opération à hauteur de 40% du coût total,
- autorise le Président à **demander une subvention exceptionnelle à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'opération de vidange qui a eu lieu sur la Step de Moulins-Engilbert en mars 2021**, à hauteur de 40% du coût total.

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de St-Honoré-les-Bains - route de Rémilly N°2021-074

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que cette portion de réseau séparatif en diamètre 200 est une tête de réseau, implantée en terrain privé, qui collecte les eaux usées d'une partie des habitations route de Rémilly.

Elle présente des problèmes d'évacuation avec mises en charge probablement dues à des contre-pentes et des casses de la conduite. Il est donc proposé de renouveler ce réseau dans sa totalité.

Estimation du cout de l'opération : 45 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à demander une subvention **à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour cette opération** à hauteur de 60 % du coût **de l'opération soit un montant** de subvention de **27 000 € HT**.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Luzy - Champ Baron N°2021-075

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que cette portion de réseau séparatif en diamètre 200 fait la liaison entre la zone de collecte rive de Champ Baron et l'impasse du Gaz. Cette partie du réseau, implantée en terrain privé est sujette à des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes. En parallèle, le réseau d'eaux usées est susceptible de provoquer une pollution à la nappe phréatique : en effet, le lavoir situé à l'extrémité de ce champ a une forte concentration en ammonium et nitrates. Le service technique de la CCBLM a également relevé des contrepentes et/ou des pentes très faibles du collecteur. Il est donc proposé de renouveler ce réseau dans sa totalité.

Estimation du cout de l'opération : 63 000 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à demander une subvention **à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour cette opération** à hauteur de 60 % du coût **de l'opération soit un montant** de subvention de **37 800 €**.

Travaux de réhabilitation de la station d'Alluy N°2021-076

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que les eaux usées du bourg d'Alluy collectées par un réseau séparatif sont traitées par une station d'épuration du type filtre à sable vertical drainé d'une capacité de 150 équivalents-habitants mise en service en 1999.

Cette station souffre de graves dysfonctionnements :

- le réseau séparatif draine des eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute et semble également sensible aux apports météoriques, ce qui entraîne des dépassements de la capacité hydraulique de la station,
- ces dépassements de la capacité hydraulique de la station provoquent des départs de matières en suspension du décanteur digesteur vers les massifs filtrants qui sont maintenant complètement colmatés.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration comprendront :

- le renouvellement du massif filtrant avec mise en place d'une étanchéité artificielle sur l'ensemble de la surface. Le massif sera planté de roseaux de façon à favoriser l'infiltration des effluents et l'oxygénation du massif,
- la confection d'une tranchée drainante en périphérie du massif filtrant et un drainage sous le massif seront également mis en place.

En parallèle à ces travaux, il sera nécessaire d'engager très rapidement des travaux sur le réseau de collecte des eaux usées pour réduire de façon significative les apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques afin de garantir un fonctionnement pérenne de la station d'épuration.

Estimation du cout de l'opération : 42 000 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à demander une subvention **à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour cette opération** à hauteur de 60 % du coût **de l'opération soit un montant** de subvention de **25 200 €**.

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique qu'il s'agit de réhabiliter le réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy qui amène trop d'eaux claires parasites à la station, et qui présente probablement une certaine vétusté.

En parallèle, la station d'épuration a aussi pour projet d'être réhabilitée : elle ne peut pas l'être sans faire un travail en amont, sur le réseau d'assainissement. En se basant sur un diagnostic réseau réalisé en 2003 par le département (Service de l'Eau de la Nièvre), Nièvre Ingénierie a monté une étude pour la CCBLM intégrant les réhabilitations du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

Estimation du cout de l'opération : 310 000 € HT

Les travaux sont prévus sur 3 ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à demander une subvention **à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour cette opération** à hauteur de 60 % du coût **de l'opération** soit un montant de subvention de 186 000 €.

Dispositif Cit'ergie Start.

Monsieur le Président explique que l'ADEME Bourgogne Franche Comté est motrice dans l'accompagnement et la diffusion des démarches territoriales en matière de transition écologique (animation régionale des territoires en transition,).

La CCBLM a engagé plusieurs projets liés à la transition énergétique : accompagnement de la méthanisation, ressourcerie, recyclerie,... Il existe aussi un grand nombre de démarches possibles avec des financements à la clé (démarches Plan Climat Air Energie, Territoires à Energie Positive (TEPOS), Contrats de Transition Écologique...).

Dans le cadre du projet de territoire et pour le mandat, il semble important d'avoir des orientations précises sur ce sujet et pourquoi pas de se fixer un cap sur cette thématique : comment initier au mieux la transition sur le territoire ou lui donner un nouveau souffle ? Quel horizon partagé pour le territoire ? Comment mobiliser en interne et passer à l'action ? Comment dépasser tel ou tel frein ou blocage ?

En 2021, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté propose un nouvel accompagnement intitulé « Cit'ergie Start – Facilitateur de vos transitions ».

Ce nouveau dispositif s'adresse aux intercommunalités volontaires de Bourgogne-Franche-Comté. Il vise à accompagner **15 collectivités de BFC quel que soit son stade d'avancement** sur différents axes :

- Accélérer la transition écologique et énergétique, en aidant chaque collectivité à s'engager concrètement dans une telle politique, avec une gouvernance et une transversalité forte ;
- Sensibiliser et accompagner les premiers pas des territoires qui ne sont pas encore engagés dans la transition énergétique ;
- Orienter les collectivités sur l'utilisation du référentiel national climat-air-énergie dans une démarche d'amélioration continue, pour les pousser vers l'excellence ;

L'ADEME prend totalement en charge l'accompagnement des collectivités volontaires. Il repose sur deux modalités :

- Un accompagnement individuel au plus près des besoins de la collectivité à travers 3 à 5 jours d'accompagnement du bureau d'études.

L'objectif est de permettre une réelle montée en compétence en interne, en assistant les collectivités dans la prise en main de l'outil « Cit'ergie Start » et du référentiel national climat-air-énergie, la réalisation d'un état des lieux de leur politique, en les aidant à la mise en place d'une stratégie transversale ainsi qu'en les appuyant pour structurer le pilotage et la gouvernance de cette politique. Un accompagnement individuel personnalisé sera mis en place ainsi qu'une hotline d'appui ;

- Un accompagnement collectif des collectivités, à travers des temps de rencontres collectives et/ou en webinaires, afin de créer une émulation positive participant à l'entraînement des collectivités. Un webinaire de lancement de la mission sera organisé d'ici l'été 2021 avec les collectivités volontaires ayant formalisé leurs engagements et ayant été retenues.

Une capitalisation et une valorisation des retours d'expériences et des bonnes pratiques issus de cette démarche seront mises à disposition des collectivités accompagnées.

Si la CCBLM répond à l'appel à projet, elle s'engage à :

- Désigner un ou plusieurs élus référents et un(e) chargé(e) de mission dédié(e) au projet;
- Prévoir du temps dédié à l'équipe projet pour travailler sur cette démarche et assurer la mobilisation des équipes en interne ;
- Collaborer avec le groupement Auxilia / Stratergie ;
- Participer aux différentes réunions organisées par le bureau d'étude et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté ;
- Remplir le référentiel Climat Air Energie ;
- Définir une feuille de route et un plan d'actions validés politiquement ;
- Produire plusieurs fiches de valorisation des actions phares réalisées.

La fiche de candidature est à remplir avant le 26 avril 2021.

La sélection des candidatures se fera sur la base des différents axes de candidatures énoncés. Et notamment l'expression de nos besoins et de la volonté politique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve la candidature de la Communauté de communes à cet appel à projet **de l'ADEME**,
- désigne comme un élu référent, Monsieur Antoine-Audoïn MAGGIAR, pour suivre cette démarche.

Délégués du SIEEEN

Désignation des membres de la commission consultative paritaire énergie du SIEEEN N°2021-079

Monsieur le Président explique que la Communauté de communes doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission consultative paritaire énergie du SIEEEN.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner pour siéger à la commission consultative paritaire énergie du SIEEEN :

- un membre titulaire
- un membre suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne pour siéger à la commission consultative paritaire énergie du SIEEEN :

- Marie-Claire RANVIER comme membre titulaire
- Hervé GARÇON comme membre suppléant.

Questions diverses

Groupement de commande pour les défibrillateurs

Monsieur le Président explique que les communes peuvent bénéficier d'un groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs. Les communes intéressées doivent donner une réponse à la Communauté de communes.

Questions :

- sur le projet de recyclerie
- sur les commerces de Biches et Alluy
- sur la compétence mobilité

Information de M. Tissier-Marlot sur le programme du CEREMA sur les ponts et ouvrages d'art.

L'ordre du jour ayant été traité, le Président lève la séance à 21h25.

Le secrétaire de séance,

Sébastien DESCREAU